



Accident moto contre tracteur

Par **Couette Couette_old**, le **10/12/2007** à **17:54**

Le 29 septembre 2007, j'ai été victime d'un accident de la circulation. J'étais passager sur une moto et nous avons entamé le dépassement d'un tracteur agricole, mais celui-ci a tourné à gauche et d'après les témoins il n'avait pas de clignotants, ni de gyrophare. Je souhaiterais savoir quels sont les risques encourus par le pilote de la moto et quels peuvent être les recours.

Par **jeetendra**, le **10/12/2007** à **19:29**

bonsoir, si le tracteur est responsable de l'accident il doit vous indemniser, du moins si il est assuré c'est son assureur qui prendra en charge les dommages matériels et corporels que ce soit du conducteur de la moto ou de son passager, cordialement

Par **aymeric**, le **13/12/2007** à **15:51**

En tant que passager de la moto, vous pouvez obtenir l'indemnisation intégrale de votre préjudice corporel par l'assurance de la moto.